

AR PREFECTURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

047-214702037-20160407-07042016D14-DE

Recu DEPARTEMENT

DU

LOT-ET-GARONNE

---

ARRONDISSEMENT

DE

VILLENEUVE- SUR- LOT

---

CANTON

DE

PENNE D'AGENAIS

---

MAIRIE

DE

**PENNE D'AGENAIS**

---

Nombre de Conseillers : 19

- en exercice : 19

- présents : 16

- votants : 18

Objet :

PLU

—

Arrêt du projet de révision  
du Plan Local d'Urbanisme

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° 1  
LE COMMISSAIRE ENQUETEUR  
DANIEL MARTET

L'an deux mille seize, le 7 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 31 mars 2016.

PRESENTS : Mesdames Maryse CATTOOR, Cynthia CARNEGIE, Warda BASSO, Marlyse FLORENTY, Angélique HERNANDEZ, Gaëlle SOULIE et Messieurs Bernard BARRAL, Gérard COMBETTES, Bertrand DELMAS, Jean-Noël DENIS, Arnaud DEVILLIERS, Laurent DUDRAGNE, Michel GARRIGUES, Bernard MARES, Bernard JURQUET et Gérard MULLER

EXCUSES avec POUVOIR :

Madame Aude CLUZEL donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël DENIS

Madame Dominique LIFANTE donne pouvoir à Monsieur Bertrand DELMAS

EXCUSE :

Monsieur Gérard ANDRE

Madame Cynthia CARNEGIE a été élue secrétaire de séance.

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en 2010 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

La concertation s'est effectuée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision.

Dernièrement, une mise à disposition au public du dossier sous la forme d'une exposition de panneaux de présentation ont été mis dans le hall de la mairie depuis le 29 février 2016 et une réunion publique s'est tenue le 23 février 2016, Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les délibérations du conseil municipal, en date du :

- 20 décembre 2006 ayant approuvé le PLU,

- 31 mars 2010 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation.

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 31 mars 2013;

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

**DELIBERE et à l'unanimité,**

**DECIDE**

**1. de tirer le bilan de la concertation**

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

**2. d'arrêter le projet de révision du PLU** de la Ville de Penne d'Agenais tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.**

Le Maire

Arnaud DEVILLIERS